DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 17 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 11 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	13

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Monsieur BLAIZOT

Absents excusés : Madame LANGLAIS a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER
Absent : Madame MOULIN, Monsieur BENOIST, Monsieur COISEL, Monsieur BRIAS

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-056 RENOUVELLEMENT DES ATELIERS DU SAVOIR ROULER A VELO (SRAV)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 24-061 en date du 11 juillet 2024, instaurant la mise en place d'ateliers « Savoir Rouler à Vélo » destinés aux classe de CM2 pour l'année scolaire 2024-2025 ;

Pour rappel, 1 cycle SRAV = 5 séances d'une durée totale de 15h environ :

1. 1 séance théorie/pratique

· En classe : 30min de découverte des équipements vélo + cycliste, via application "Mobili-pass" + envoi d'une évaluation à l'enseignant pour les élèves après la séance.

· Dans la cour d'école : 1h en circuit individuel.

2. 1 séance théorie/pratique
· En classe : 30min de code du cycliste/code la route.

· Dans la cour d'école : 1h de maniabilité (= savoir rouler en collectif sur un parcours élargi).

3. 1 séance uniquement dans la cour d'école
Mise en place d'une piste routière avec feu tricolore.
Objectif : passer le permis vélo (groupe de 8/9 enfants + pour les autres : parcours de maniabilité).

4. 1 séance « technique » sur la route
Aller de l'école au collège de proximité = groupe de 12 enfants max (20 personnes au maximum sur la route, encadrants compris) = l'animateur + le professeur + parents bénévoles.

Un parent peut accompagner, une fois l'étape d'agrément par l'éducation nationale validé (réunion pour expliquer leur rôle + contrôle de leur CNI (cf. contrat d'honorabilité)).

5. 1 séance « ludique » sur la route
Découverte des environs.

15 vélos et 15 casques seront mis à disposition pour chaque séance.

Le dispositif Génération Vélo s'arrête, mais un autre financement permet de faire descendre le coût pour 8 classes à 10 500€, Le coût total sera de **1 312,50€ par classe de CM2** (au lieu de 1 500€ l'an passé), soit une répartition financière comme suit :

- 50% par la commune = 656,25 €
- 50% par C2N = 656,25 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,
AUTORISE monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à réalisation de ce projet.

VOTE : POUR : 13

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

MAIRIE de BERNIÈRES-SUR-MER (Calvados) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU CALVADOS
24 JUIL. 2025
COURRIER